

## Argumentaire : « Je suis syndiqué(e) à la Cgt, pourquoi pas toi ? »

***Les syndicats sont trop loin de nos préoccupations, trop politiciens !***

La Cgt a pour vocation de défendre les intérêts des salariés jusqu'au bout. En effet, nos intérêts sont différents de ceux des patrons. Dans cette perspective, pour être efficaces, nous ne nous interdisons rien : la lutte, la proposition, la négociation...

Nous ne subordonnons pas notre action à l'influence de quiconque (partis politiques, associations, etc.). Néanmoins, les syndicats représentent les salariés dans la société, ils ont un rôle d'acteur social.

***Pourquoi me syndiquer, puisque le patron décide de tout dans l'entreprise ?***

Nous pensons que rien n'est inéluctable. Si nous prenons en mains nos affaires, nous pouvons faire changer les choses. Dans beaucoup d'entreprises, grâce à l'action collective, des avancées ont été obtenues en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité.

Le syndicat est le lieu naturel pour que les salariés débattent, s'organisent, agissent pour faire valoir leurs droits, leurs revendications. Tout le monde a sa place dans la Cgt.

***Dans mon entreprise, il n'y a pas de délégués. Si j'ai un problème avec la direction, qui me soutiendra ?***

Effectivement dans les Pme et les toutes petites entreprises, il n'y a pas la possibilité d'avoir des représentants du personnel. Pour nous, cela n'est pas normal, quelle que soit la taille de l'entreprise, les salariés devraient pouvoir se défendre. Cela nécessite des droits nouveaux.

Néanmoins, dans nos unions locales, des conseillers du salarié sont en place et assurent la solidarité à mettre en œuvre.

***Dans mon entreprise, je ne sais jamais ce qui se passe dans les réunions avec la direction***

Plus nous serons de syndiqués, plus nous devrons exiger de nos délégués qu'ils soient nos représentants et donc qu'ils rendent des comptes à la section syndicale ou au syndicat.

C'est la section syndicale d'entreprise, le syndicat avec les adhérents, qui élaborent la politique revendicative.

À la Cgt, personne n'est propriétaire de son mandat. Là encore, ce sont les syndiqués qui décident qui va les représenter.

***Il y a trop de syndicats, je ne sais pas le quel choisir !***

C'est vrai et c'est une caractéristique française !

D'ailleurs, par souci d'efficacité, notre organisation recherche toujours l'unité d'action.

Néanmoins, le choix ne doit pas être un obstacle. En venant à la Cgt, personne n'abandonne ses idées personnelles, ce sont tes idées qui comptent, et c'est toi qui apporteras ta contribution au syndicat.

***Je vote pour la Cgt, c'est déjà bien suffisant***

Voter, c'est déjà agir. Mais nous pensons que ce n'est pas suffisant.

L'écart entre notre influence (le vote Cgt aux prud'hommes, aux élections professionnelles) et notre nombre d'adhérents est trop important. Face aux employeurs, si nous voulons peser, si nous voulons être entendus, si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre seule force, c'est le nombre !

***Si je me syndique... c'est pour participer ! Trouverai-je ma place dans le syndicat ?***

Être syndiqué, c'est apporter quelque chose à la collecti-

tivité. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien. Tous les salariés ont leur place dans le syndicat.

***Si je me syndique...  
où va l'argent  
de ma cotisation ?***

C'est se donner les moyens de l'action collective. En clair, la cotisation sert à l'expression de l'organisation (tracts, affiches, organisations de réunions, etc.).

Elle sert au financement solidaire de la Cgt à travers ses

organisations (confédération, fédérations, unions départementales, unions locales, syndicats).

La cotisation s'élève à 1% de ton salaire net. Si tu es imposable, elle est déductible de tes impôts.

***Si je me syndique...  
à quoi aurai-je droit ?***

Se syndiquer, c'est se donner la liberté d'agir. Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (code du Travail, conventions collectives, accords d'entreprise...).

En outre, le syndiqué a droit à des informations particulières (presse, infos juridiques, assistance...).

***Si je me syndique...  
est-ce que mon avis  
sera pris en compte ?***

Nous le disions précédemment, dans notre organisation, ce sont les adhérents qui décident !

Chacun compte pour un !

Le point de vue de chacun est important !